

Objectif 08 - Définir une stratégie pour le coeur du parc national en tant qu'atout pour La Réunion

Objectif 08 - Définir une stratégie pour le coeur du parc national en tant qu'atout pour La Réunion

- **Mesure 8.1 - Veiller à articuler les politiques publiques avec les spécificités du coeur du parc et les enjeux de préservation et de valorisation associés**

Rôle de l'établissement public du parc national

- Animer une réflexion stratégique visant à mettre en cohérence les finalités communes des partenaires intervenant dans le coeur naturel, le coeur habité et le coeur cultivé.
- Assurer le suivi de l'évolution des usages et activités dans le coeur, mesurer leurs impacts et conduire des études prospectives sur ces territoires afin d'anticiper les futures programmations.
- Participer activement au débat sur les enjeux et les actions à mener sur ce territoire en plaçant le patrimoine au coeur du développement.

Rôle des communes

- Contribuer à la définition d'une stratégie de valorisation du coeur du parc national

Autres acteurs opérationnels

- État, ONF
- Région, Département, EPCI
- Membres des instances de l'établissement public du parc national

Page 90 de la Charte PNRUn

Référence ID de l'article : #3548

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-06 14:55